



29 – COIFFURE

1. INTRODUCTION

1.1. But de l'épreuve

Évaluation des compétences de la participante ou du participant dans l'exécution de certaines tâches de coiffure.

1.2. Durée du concours

Douze heures.

1.3. Compétences et connaissances pouvant être évaluées

Cette compétition permettra aux jeunes coiffeurs et coiffeuses de démontrer leurs compétences techniques et leur créativité lors des quatre (4) épreuves décrites au point 2.2.

2. DESCRIPTION DU CONCOURS

2.1. Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents y auront accès

DOCUMENT	OUI	NON	DATE
Aperçu de l'examen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Examen complet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 ^{er} décembre 2011
Projet de l'édition précédente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Grille d'évaluation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Liste d'outillage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre (Liste des produits)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2.2. Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- ▶ Coupe – ciseaux, rasoir et ciseaux à amincir, tondeuse;
- ▶ Coiffure – technique de mise en forme et conception artistique;
- ▶ Coiffure pour cheveux longs (transformation en coiffure de soirée);
- ▶ Coiffure créative;
- ▶ Coloration créative;
- ▶ Coloration et décoloration – colorant semi-permanent et permanent;
- ▶ Taille de la barbe et création de compétition.

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

3.1. Équipement et matériel fournis par l'organisation

- ▶ Chaque concurrent et concurrente disposera d'une coiffeuse avec miroir, d'un fauteuil non-hydraulique et d'une prise de courant double pouvant fournir un maximum de 15 ampères;
- ▶ Trois (3) têtes de démonstration de compétition (Pivot Point) dont : une (1) tête de démonstration féminine avec rallonges de cheveux et deux (2) têtes de démonstration masculines (une avec barbe).

Note

- Un trop grand nombre de branchements d'appareils ou d'un appareil qui dépasse la capacité du circuit pourrait occasionner une surcharge électrique. Le concurrent ou la concurrente devra assumer le temps perdu pour remédier à la situation.
- L'Oréal fournira tous les produits utiles à la compétition et nul autre produit ne pourra être utilisé durant ladite compétition.

3.2. Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

- ▶ Bouteille d'eau;
- ▶ Serviettes;
- ▶ Cape de protection;
- ▶ Instruments de coupe;
- ▶ Peignes;
- ▶ Brosses;
- ▶ Pinces;
- ▶ Séchoir à main;
- ▶ Gants;
- ▶ Un support pour les têtes de démonstration (avec rallonge ou trépied).

Note

Les concurrents ne peuvent emprunter du matériel des autres concurrents.

3.3. Tenue vestimentaire obligatoire (fournie par les concurrents)

- ▶ Vêtements de travail propres et confortables similaires à ceux utilisés par une personne travaillant dans un salon de coiffure moderne.
- ▶ Vêtements de protection requis.

4. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

4.1. Pièces d'équipement de protection individuelle que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité | <input checked="" type="checkbox"/> Souliers avec semelles antidérapantes | <input checked="" type="checkbox"/> Gants |
| <input type="checkbox"/> Gants de sécurité | <input type="checkbox"/> Masque de soudeur | <input type="checkbox"/> Masque antipoussière |
| <input type="checkbox"/> Casque de sécurité | <input type="checkbox"/> Gants de soudage | <input type="checkbox"/> Gants en cuir |
| <input type="checkbox"/> Protection auditive | <input type="checkbox"/> Protection des voies respiratoires | <input type="checkbox"/> Aucun ÉPI ne sera requis |

4.2. Pièces d'équipement de protection individuelle obligatoire que fournira Compétences Québec

- Aucun ÉPI ne sera fourni par Compétences Québec

4.3. Notation en SST

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition. Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail. Sur un total de 1 000 points, le candidat se verra pénalisé de 10 points pour un premier manquement, 20 points pour un second manquement et de 30 points pour chaque manquement additionnel aux règles de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

Exemple : Pour 4 manquements, un candidat se verrait pénalisé de la façon suivante : $10+20+30+30 = 90$

5. ÉVALUATION

5.1. Composition du jury

L'enseignante ou l'enseignant qui accompagne la candidate ou le candidat sera invité (e) à composer le jury.

5.2. Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS /1 000 TOTAL	POINTS
<i>Épreuve 1</i> : Compétition pour dames de style créative avec rehaussement de la couleur.	250
<i>Épreuve 2</i> : Compétition de coiffure de soirée pour dames (transformation de l'épreuve 1) à l'aide de pièces de cheveux et d'ornements.	250
<i>Épreuve 3</i> : Coiffure et coupe classique sculptée pour hommes (bombage) et mise en forme.	250
<i>Épreuve 4</i> : Coupe, coiffure avec coloration et taille de la barbe de style avant-garde.	250

Points de pénalisation :

Longueur – 1 point

Couleur – 1 point

Taches de coloration sur la peau de la marotte (excluant le cuir chevelu) – 1 point

Manque de coloration (application) – 1 point

Utilisation des outils – 1 point

Utilisation de produits – 1 point

Non-respect de la catégorie – 1 point

Communication avec des gens de l'assistance :

- 1^{er} avertissement – 1 à 5 points
- 2^e avertissement – disqualification

- Tous les concurrents seront jugés selon les critères établis.

- Le/la gagnant(e) sera le/la concurrent(e) qui obtiendra la note globale la plus élevée (total des quatre (4) épreuves). Ensuite, seront classés respectivement deuxième et troisième les concurrents qui auront obtenu les deuxième et troisième note globales les plus élevées.
- Des points de pénalisation pourront être attribués pour toute infraction aux règles.
- Toute communication entre le/la concurrent(e) et l'assistance lors du déroulement de l'épreuve pourra être perçue comme une demande d'aide et être pénalisée.

6. RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

- Les casques d'écoute, baladeurs, téléphones cellulaires ou lecteurs de disques compacts portatifs sont interdits.
- Aucun support technique tels que des formules, photos, dessins, notes, etc. ne sera toléré.

7. EXPERTE

Lucie Vacca

Courriel : l.vacca@competencesquebec.com